

1265. Comme fonds de secours pour les marins malades et blessés, tout vaisseau d'un tonnage de plus de 100 tonnes est tenu de payer un droit de 2 centins par tonne, par 3 versements par année; les vaisseaux de moins de 100 tonnes ne paient qu'une fois par année. Les vaisseaux pêcheurs ont maintenant droit aux mêmes privilèges que les autres vaisseaux, pourvu que les droits soient payés avant chaque voyage de pêche. Tout vaisseau non enregistré en Canada, et affecté exclusivement à la pêche est exempt du paiement de ce droit.

Ces dispositions ne s'appliquent pas à Ontario, mais une subvention parlementaire de \$500 est accordée à chacun des hôpitaux généraux, à Kingston et Sainte-Catherine, pour secourir les navigateurs. A Montréal les marins malades sont soignés à l'Hôpital Général et l'hôpital Notre-Dame, et à Québec aux hôpitaux Jeffery-Hale et l'Hôtel-Dieu. Il y a des hôpitaux de marine à Saint-Jean, St-Andrew, Miramichi, Richibouctou et Bathurst, dans le Nouveau-Brunswick; à Yarmouth, Pictou, Sydney, Lunenburg et Pointe Tupper, dans la Nouvelle-Ecosse, et à Victoria, dans la Colombie Anglaise. Les marins sont aussi soignés à Victoria General Hospital, Halifax, et aux hôpitaux de l'Île du Prince-Edouard et Charlottetown, dans l'Île du Prince-Edouard.

Dans les ports où il n'y a pas d'hôpitaux d'établis, le soin de secourir les marins malades est confié à l'officier en chef des douanes.

Le montant total des recettes en 1894 a été de \$49,105, soit une augmentation de \$2,914 sur 1893. Les dépenses totales ont été de \$38,405, soit \$10,700 de moins que les recettes. L'excédent total des dépenses sur les recettes durant les 26 dernières années, a été de \$28,046.

1266. Le nombre de vaisseaux sur le registre du Canada, le 31 décembre 1894, était de 7,245, comprenant un tonnage total de 869,624. Sur ce nombre il y avait 1,640 bateaux à vapeur, avec un tonnage total de 240,906, soit une diminution de 266 tonnes et une augmentation de 102 sur le nombre, comparativement à 1893. Il a été ajouté, l'année dernière, 326 vaisseaux avec un tonnage de 21,243. Les dépenses en rapport avec le fonds d'inspection des bateaux à vapeur, depuis 24 ans, ont excédé les recettes de \$26,706. En 1894, les recettes se sont élevées à \$24,853, et les dépenses à \$25,961, soit un excédent de dépenses de \$1,108.

1267. Depuis le 16 septembre 1871, date de la mise en vigueur de l'acte, 1,879 candidats ont obtenu des certificats de capitaine et des certificats de second. La recette provenant des honoraires s'est élevée à \$2,907, et la dépense à \$3,721. Depuis 1871, les dépenses ont excédé les recettes de \$45,957.

1268. Dans le cours des 12 mois expirés le 30 juin 1894, 111 candidats, pour la marine de l'intérieur et des côtes, obtinrent des certificats de services comme capitaines, et 24 comme seconds, tandis que 206 obtinrent des certificats de compétence comme capitaines et 45 comme seconds.

1269. Le nombre total de naufrages et d'avaries aux vaisseaux océaniques de toutes nations, dans les eaux canadiennes, et aux vaisseaux océaniques canadiens dans d'autres eaux, durant les douze mois expirés le 30 juin 1894, ainsi que rapporté par le département, a été de 86, comprenant un tonnage